

RAISESHERPAS

Fonds de Dotation par l'article 140 de la Loi du 4 août 2008

39 boulevard de la Tour Maubourg

75007 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

RAISESHERPAS

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

Fonds de Dotation par l'article 140 de la Loi du 4 août 2008

39 boulevard de la Tour Maubourg

75007 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux Administrateurs du Fonds de dotation RAISESHERPAS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation RAISESHERPAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au

sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, 31 mars 2023

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Paul SEGURET

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

FONDS DE DOTATION RAISESHERPAS

39 Boulevard de la Tour Maubourg
75007 PARIS

Siret : 79812643900032



GVA EURAUDIT

Société par actions simplifiée d'Expertise Comptable et de
Commissaires aux Comptes inscrite aux tableaux
de l'Ordre et de la Compagnie de Paris

Sommaire

1. Comptes annuels	1
Bilan actif	2
Bilan passif	3
Compte de résultat	4
Annexe	5
<i>Règles et méthodes comptables</i>	6
<i>Faits caractéristiques</i>	9
<i>Notes sur le bilan</i>	10
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	16
<i>Autres informations</i>	17

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Comptes annuels

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	106 230	106 230		
Immobilisations corporelles	69 617	69 617		
Immobilisations financières	19 507 127	434 271	19 072 856	15 444 720
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	19 682 974	610 118	19 072 856	15 444 720
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	160		160	
Autres	33 511		33 511	86 359
Valeurs mobilières de placement	9 600 356	146 981	9 453 375	7 984 469
Disponibilités (autres que caisse)	2 504 456		2 504 456	763 551
Caisse				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	12 138 483	146 981	11 991 502	8 834 379
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				500
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION				500
TOTAL GENERAL	31 821 457	757 099	31 064 358	24 279 599

Legs nets à réaliser :
acceptés par les organes statutairements compétents
autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre :

Bilan passif

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres		
<i>Fonds associatifs sans droit de reprise</i>		
<i>Ecarts de réévaluation</i>		
<i>Réserves</i>		
<i>Dotations consommables</i>	24 134 686	22 780 243
Résultat de l'exercice	798 735	152 236
<i>Report à nouveau</i>	1 196 181	1 043 946
SITUATION NETTE	26 129 602	23 976 424
Autres fonds associatifs		
<i>Fonds associatifs avec droit de reprise</i>		
<i>Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise</i>		
<i>Subventions d'investissement</i>		
<i>Provisions réglementées</i>		
<i>Droits des propriétaires (Commodat)</i>		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	26 129 602	23 976 424
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Provisions pour risques</i>		
<i>Provisions pour charges</i>		
TOTAL PROVISIONS		
FONDS DEDIES		
<i>Fonds dédiés sur subventions</i>		
<i>Fonds dédiés sur autres ressources</i>	4 568 313	
TOTAL FONDS DEDIES	4 568 313	
DETTES		
<i>Emprunts obligataires</i>		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>		
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>		
<i>Avances et commandes reçues sur commandes en cours</i>		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	37 157	47 368
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	329 249	186 434
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		68 995
<i>Autres dettes</i>	36	378
<i>Instruments de trésorerie</i>		
<i>Produits constatés d'avance</i>		
TOTAL DETTES	366 443	303 175
<i>Ecarts de conversion passif</i>		
TOTAL GENERAL	31 064 358	24 279 599

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	366 443
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises				
Production vendue				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions publiques				
Reprises et Transferts de charge	160		160	
Cotisations	7	2	5	215,81
Autres produits	1 350 008	1 151 940	198 069	17,19
Produits d'exploitation	1 350 175	1 151 942	198 233	17,21
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	495 179	443 145	52 034	11,74
Impôts et taxes	69 466	59 382	10 084	16,98
Salaires et Traitements	603 383	437 143	166 240	38,03
Charges sociales	258 165	198 171	59 994	30,27
Amortissements et provisions		5 664	-5 664	-100,00
Autres charges	50 404	254 005	-203 602	-80,16
Charges d'exploitation	1 476 597	1 397 510	79 087	5,66
RESULTAT D'EXPLOITATION	-126 422	-245 569	119 147	-48,52
Opérations faites en commun				
Produits financiers	1 433 421	790 286	643 135	81,38
Charges financières	308 486	315 578	-7 092	-2,25
Résultat financier	1 124 934	474 707	650 227	136,97
RESULTAT COURANT	998 512	229 139	769 374	335,77
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles				
Résultat exceptionnel				
Impôts sur les bénéfices	199 777	76 903	122 874	159,78
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
EXCEDENT OU DEFICIT	798 735	152 236	646 500	424,67

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la fondation : FONDS DE DOTATION RAISESHERPAS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2022, dont le total est de 31 064 358 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 798 735 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, de la mission sociale et des moyens de l'entité

Objet social :

Le fonds de dotation RAISESHERPAS poursuit un but non lucratif et a pour objet la promotion de la cause entrepreneuriale en œuvrant dans un cadre désintéressé, à bâtir un esprit d'entreprise et de croissance vertueux. L'action du Fonds de Dotation se concentre sur l'accompagnement des entrepreneurs pour les aider à devenir des chefs d'entreprises pérennes.

Il a donc pour objet d'assister l'écosystème entrepreneurial en (comme décrit dans les statuts) :

- Versant des aides financières permettant, dans le cadre des dispositions prévues par l'article 238 bis, 4 du Code général des impôts, la réalisation d'investissements tels que définies au 3 de l'article 17 du règlement (CE) n°651/2014 ;
- Fournissant des prestations d'accompagnement à des petites et moyennes entreprises telles qu'elles sont définies à l'annexe I du règlement précité ;
- Participant, par le versement d'aides financières ne relevant pas du 3 de l'article 17 du règlement (CE) n°651/2014 mais du règlement (UE) n°1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013 relatif aux aides de minimis, à la création, à la reprise ou au développement de petites et moyennes entreprises telles qu'elles sont définies à l'annexe I du règlement précité.

Le Fonds de Dotation a pour ambition de réunir les entreprises de toute taille afin de soutenir la croissance et la création d'emplois en France. Financé par des dons de grandes entreprises, le Fonds de Dotation financera ses actions destinées aux entrepreneurs. Le partage et le respect de l'Homme constituent la philosophie fondatrice.

Les activités ainsi développées et financées par le Fonds s'inscrivent toutes dans le cadre d'une activité exclusive d'aide aux petites et moyennes entreprises dans le cadre du dispositif spécifique prévu par l'article 238 bis, 4 du Code général des impôts (versement d'aides financières et fourniture de prestations d'accompagnement).

Mission sociale

Le Fonds de dotation, grâce aux apports financiers des donateurs, apporte l'accompagnement dont ont besoin les petites et moyennes entreprises pour se développer et met à leur disposition un écosystème puissant :

- Le financement : des prêts d'honneur de 100 000€, à taux zéro, avec 2 ans de différé et 4 ans pour le rembourser ;

Règles et méthodes comptables

- L'accompagnement : des programmes d'accompagnement personnalisés entre cadres dirigeants de grands groupes et entrepreneurs, un pool d'experts avec des consultants des meilleurs cabinets de conseil et des programmes pour acculturer des collaborateurs de grandes entreprises à l'univers des startups ;
- Des événements pour se faire connaître et aller à la rencontre des acteurs de l'écosystème.

Description des moyens mis en œuvre

Pour remplir son objet social, les moyens d'actions sont les suivants :

- L'affectation de toute ou partie de ses ressources à sa dotation en capital en vue de la réalisation de l'objet statutaire du Fonds de Dotation, conformément à la réglementation en vigueur et des décisions prises par le Conseil d'administration, ou par toute personne sur délégation spéciale du Conseil d'administration ;
- Le recours au mécénat sous toutes ses formes, et notamment par les Fondateurs et autres mécènes ;
- La réalisation d'actions d'information du public (éditions de revues, d'ouvrages, de plaquettes, mailing, sites Internet, et plus généralement tout écrit en rapport avec son activité, etc) dans les conditions régies par la législation fiscale en vigueur règlementant les fonds de dotation ;
- L'organisation de colloques, congrès, séminaires, conférences ;
- Le développement de partenariats avec tout organisme d'intérêt général exerçant des activités similaires ou connexes ;
- Le recours à des prestataires de services spécialisés dans ses domaines d'intervention ;
- La mise en place d'un fonds d'aide permettant d'octroyer des prêts dans le respect des dispositions prévues par l'article 238 bis, 4 du Code général des impôts ;
- Le recours à tout autre moyen qui n'est pas interdit par la loi, les décrets d'application, la jurisprudence et les réponses ministérielles.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite envers un tiers, résultant d'événements passés, qui provoquera probablement ou certainement une sortie de ressources et dont l'évaluation peut être effectuée avec une fiabilité suffisante.

A défaut d'estimation fiable et/ou lorsque la société et ses conseils estiment disposer d'arguments solides et pertinents à l'appui de son instruction des contentieux, aucune provision n'est comptabilisée.

Fonds propres

Les fonds propres correspondent aux apports, affectations et excédents acquis par le fonds. Ils regroupent les ressources mises à disposition du fonds de dotation de façon définitive ou conditionnelle et certaines ressources ayant un caractère durable.

Faits caractéristiques

Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Le fonds de dotation a mis en place les procédures de suivi continu des conséquences que peut avoir l'épidémie Covid-19 sur les sociétés bénéficiant de prêts d'honneur.

Le fonds de dotation continue d'octroyer des moratoires pour les sociétés impactées par l'épidémie Covid-19.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, le fonds de dotation est en incapacité d'évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Conséquences de la guerre en Ukraine

Le conflit entre l'Ukraine et la Russie pourrait avoir des répercussions sur l'activité d'entreprises emprunteuses à . Il n'y a cependant pas eu de nouveau défaut de paiement en 2022.

Autres informations relatives aux risques climatiques

Conformément à la recommandation 2022-06 relative à l'arrêté des comptes 2022 de l'AMF, la direction de la société précise que les états financiers de la Société arrêtés au 31/12/2022 ne sont pas impactés par des décisions stratégiques et engagements pris relatifs aux risques climatiques. Aucun risque climatique susceptible d'impacter significativement la valeur comptable de ses actifs n'a été identifié sur cet exercice.

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Titres Raise Phiture

Raisesherpas lance le premier fonds d'investissements tech à but 100% non lucratif. Le but étant de d'investir dans des innovations et financer les entités de la tech.

Les investisseurs, en souscrivant au capital de Raise Phiture, font par la suite donation des titres Raise Phiture à hauteur de 50% à Raisesherpas.

Raisesherpas bénéficie aussi de l'usufruit temporaire des titres Raise Phiture pour une durée de 4 ans.

Titres France 2i SLP

Raisesherpas a racheté 500 000 parts B à Raise Conseil le 17/03/2022. Courant cette même année, le fonds a réalisé une première cession au cours de l'exercice, dégageant une plus-value dont a pu bénéficier Raisesherpas à hauteur de 11.933,92 euros.

Changement du plan comptable

Conformément aux nouvelles dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC, les dotations consommables ont été reclassés dans les comptes 108.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	106 230	57 500		106 230
Immobilisations incorporelles	106 230	57 500		106 230
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	69 617			69 617
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	69 617			69 617
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	10 318 867	1 455 989		11 832 356
- Autres titres immobilisés	1 115 935	424 862		1 540 797
- Prêts et autres immobilisations financières	4 359 918	3 202 083	1 428 027	6 133 974
Immobilisations financières	15 794 720	5 082 934	1 428 027	19 507 127
ACTIF IMMOBILISE	15 970 567	5 140 434	1 428 027	19 682 974

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Au cours de l'exercice 2022, le fonds de dotation a attribué 31 prêts d'honneur.

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
RAISE IDF 75007 PARIS	1 000	-230 101	0,00	-45 170
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	950	950			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises	950	950			
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises	11 582 299	11 582 299			1 328 702
- Autres participations étrangères					

(1) Il s'agit de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				7 188
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	106 230			106 230
Immobilisations incorporelles	106 230			113 418
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	69 617			69 617
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	69 617			69 617
ACTIF IMMOBILISE	175 847			183 035

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 167 645 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	6 133 974	1 015 222	5 118 752
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	160	160	
Autres	33 511	33 511	
Charges constatées d'avance			
Total	6 167 645	1 048 893	5 118 752
Prêts accordés en cours d'exercice	2 600 000		
Prêts récupérés en cours d'exercice	1 426 944		

Produits à recevoir

	Montant
CHARGES SOCIALES - PRODUITS À RECEV	119
DIVERS - PRODUITS À RECEVOIR	20 000
Total	20 119

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	350 000	177 083	100 000	427 083
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	15 578	131 403		146 981
Total	365 578	308 486	100 000	574 065
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières		308 486	100 000	
Exceptionnelles				

Dépréciation des immobilisations

Les dépréciations des immobilisations financières correspondent à :

- Maintien d'une dépréciation à hauteur de 50% d'un prêt d'honneur accordé à une société en 2017.
- Maintien d'une dépréciation à hauteur de 100% d'un prêt d'honneur accordé à une société en 2020 (conciliation en cours)
- Maintien d'une dépréciation à hauteur de 100% d'un prêt d'honneur accordé à une société en 2021
- Dépréciation à hauteur de 50% d'un prêt d'honneur accordé à une société en 2021
- Dépréciation à hauteur de 100% sur le montant dû au 31/12/2022 d'un prêt d'honneur accordé à une société en 2020
- Dépréciation à hauteur de 100% sur le montant dû au 31/12/2022 d'un prêt d'honneur accordé à une société en 2018

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 366 443 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 157	37 157		
Dettes fiscales et sociales	329 249	329 249		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	36	36		
Produits constatés d'avance				
Total	366 443	366 443		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	35 682
DETTE PROV INTERESSEMENT A PAYER	11 336
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	44 921
DETTE S/ PROV RTT A PAYER	2 819
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	18 511
CF SUR INTERESSEMENT	1 490
CHARGES SOCIALES S/ RTT A PAYER	1 162
CHARGES FISCALES S/CONGÉS À PAYER	5 904
CHARGES FISCALES S/ PROV RTT	370
TAXE SUR LES SALAIRES CAP	6 167
Total	128 360

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Honoraire de certification des comptes : 4 571,64 euros

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 6 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	2	4	6	6
Employés				
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	2	4	6	6

Donations

Suivi des legs et des dons

Legs et donations autorisés par l'administration

	Solde des legs et donations en début d'exercice	Encaissements	Décaissements et virements pour affectation définitive	Soldes des legs et donation en fin d'exercice
	A	B	C	A+B-C
	22 780 243	6 666 454	1 250 000	28 196 697
Total	22 780 243	6 666 454	1 250 000	28 196 697

Le montant des dons encaissés durant l'exercice comptable clos le 31 décembre 2022 s'élève à 6 666 453,92 euros. Le montant du budget 2022 alloué lors du Conseil d'administration en date du 17 décembre 2021, s'élève à 1 250 000 euros.